

PLF 2017 : les députés adoptent des crédits Mires en baisse de 68 M€, le détail par programme

Paris - Publié le mercredi 23 novembre 2016 à 17 h 12 - Essentiel n° 81635

Les crédits de la Mires dans le cadre du PLF 2017 adoptés par les députés en séance publique, s'élèvent à 27 048 M€ en AE et 26 949 M€ en CP, le 22/11/2016. Le PLF 2017 est voté avec 287 voix pour, 243 contre et 22 abstentions. Ces montants sont en baisse par rapport au vote de la commission élargie de l'Assemblée nationale du 27/10/2016, qui étaient de 27 117 M€ en AE (- 69 M€) et 27 017 M€ en CP (- 68 M€).

Contacté par News Tank le 23/11/2016, le cabinet de Thierry Mandon affirme que ce coût de rabout est « traditionnel », mais que le montant de la contribution demandée au MENESR « est relativement limité, au regard du budget global qu'il représente ».

Les baisses pour le MENESR concernent principalement les programmes :

- 231 - Vie étudiante, avec 2 691 M€ en AE (- 34 M€) et 2 688 M€ en CP (- 34 M€) : « la baisse concerne l'Arpe, dont l'enveloppe avait été sur-dimensionnée par rapport au nombre de bénéficiaires effectifs et à prévoir pour 2017 », indique le cabinet.
- 150 - Formations supérieures et recherche universitaire, avec 13 264 en AE (- 2 M€) et 13 226 M€ (- 2 M€), « qui correspond à la cotisation versée à l'Acoss (agence centrale des organismes de sécurité sociale) pour laquelle il y a une avance de trésorerie » ;
- 193 - Recherche spatiale, avec 1 466 M€ en AE (- 12 M€) et 1 466 M€ en CP (- 12 M€). « Il s'agit de la contribution française à l'Eumetsat pour laquelle nous avons une avance de trésorerie. Cela n'impacte ni les crédits du Cnes, ni les crédits de l'ASE ».

L'examen par le Sénat du budget 2017 doit avoir lieu les 24, 29 et 30/11/2016. La majorité sénatoriale de droite ayant prévu de déposer une motion le 30/11/2016 afin de rejeter le PLF, qui devrait être adoptée, le texte fera ensuite l'objet d'une commission mixte paritaire entre les deux chambres puis du vote final par l'Assemblée nationale.

Les crédits Mires adoptés à l'Assemblée nationale

News Tank reproduit ici les budgets attribués aux différents programmes de la Mires dans le PLF 2017, adoptés les 27/10/2016 (commission élargie) et 22/11/2016 (séance publique), avec, pour mémoire, le ministère dont dépend chaque programme.

PLF 2017: les crédits Mires adoptés à l'Assemblée nationale en séance publique le 22/11/2016

Le détail des budgets attribués aux différents programmes de la Mires dans le PLF2017 adoptés à l'Assemblée nationale en séance publique le 22/11/2016, comparé à ceux adoptés en commission élargie le 27/10/2016.

© News Tank Education 2016 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »